

APPEL A PROJETS ET A CANDIDATURES

Cession de biens immobiliers appartenant à la Commune de BAZEGNEY Situés 2 Rue du Moulin à BAZEGNEY (88270)

> VOUS AVEZ DES PROJETS ? BAZEGNEY A UNE PROPOSITION A VOUS FAIRE !

La Commune de BAZEGNEY s'est rendue propriétaire en 2022 d'une ancienne ferme abandonnée de longue date. Elle souhaite donner une nouvelle vie à cette vieille bâtisse, et pour cela, elle compte sur vous ! Elle a décidé de céder ce bien à un prix abordable. En retour, elle sera attentive à la qualité et la faisabilité de votre projet dans un délai raisonnable. Les projets d'installation familiale et/ou d'une activité sont les bienvenus !

Un accompagnement technique, architectural, financier et réglementaire est mis à votre service pour vous aider à structurer votre projet et étudier toutes les possibilités en modélisation 3D.



Village de BAZEGNEY

> LES BIENS IMMOBILIERS CONCERNES

CONSISTANCE ET LOCALISATION

Les biens immobiliers concernés par cet appel à candidatures sont les parcelles suivantes, Rue du Moulin à BAZEGNEY

- Parcelle B313, d'une surface de 572m², en terrain nu
- Parcelle B314, d'une surface de 343m², en terrain bâti (ferme)

Des plans figurent en fin de document.

DESCRIPTION DES BIENS

Les informations ci-dessous sont indicatives. Les personnes intéressées seront invitées à procéder ou à faire procéder par leurs conseils aux vérifications d'ordre technique, administratif, juridique, qu'elles jugent opportunes.

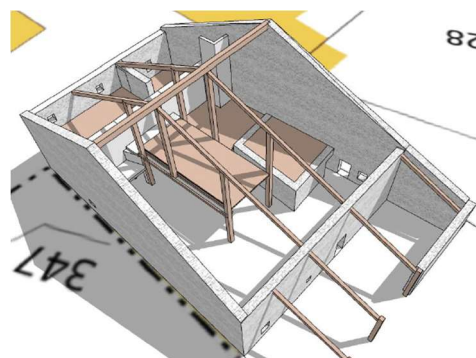
Le bâtiment et son terrain attenant sont situés dans le centre du village, dans une impasse peu fréquentée. L'environnement est donc calme.

Le terrain, d'une superficie de 572 m², est situé à l'arrière du bâtiment. Il est bien exposé (sud et ouest), mais nécessite un défrichage.

La bâtisse existante sur la parcelle B314 est une ancienne grange/ferme. Elle est composée de trois travées. Son emprise bâtie est d'environ 260m² (20m x 13m) et sa hauteur au faîtage est d'environ 10m. S'y ajoute un appentis d'environ 60m² en façade ouest.

L'état structurel (murs extérieurs, charpente) apparaît correct.

L'intérieur est à l'état brut, et présente des possibilités d'aménagement très libres.



Visualisation 3D – Etat existant

Prix de mise en vente

Le prix de mise en vente est fixé à 22 000€ (hors frais de notaire et droits de mutation)

Urbanisme :

La Commune de BAZEGNEY ne dispose pas de document d'urbanisme. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique et les autorisations d'urbanisme sont instruites par les services de l'Etat.

Les biens ne sont pas situés dans un périmètre de protection des Monuments Historiques.

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré en avril 2023 et n'indique pas de contraintes particulières pour une destination d'habitation. Si vous souhaitez créer une activité, le projet peut également être étudié.

L'obtention de l'autorisation d'urbanisme nécessaire (permis de construire ou déclaration préalable de travaux selon le projet) est une condition pour acquérir le bien.

D'autres informations figurent en fin de document.

CADRE DE VIE

La commune de BAZEGNEY est située à 7km de DOMPAIRE, 10km de MIRECOURT et 15 km de CHARMES.

EPINAL se trouve à 25km et l'agglomération nancéenne à environ 50km.

Le village compte 110 habitants. Il offre un cadre de qualité, un bourg rénové et une belle campagne vallonnée.

A DOMPAIRE et MIRECOURT se trouvent les services, commerces, collèges et lycées, équipements sportifs et culturels.

> LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE DE BAZEGNEY

La Commune de BAZEGNEY s'est rendue propriétaire de cette bâtisse afin qu'elle puisse être réinvestie par un acquéreur ayant un projet.

Ce projet peut être de différente nature :

- habitat individuel, occupé à titre principal,
- logements locatifs, dans la limite des possibilités d'accueil offertes par le site (stationnement notamment)
- projet mixte, associant par exemple une résidence principale et une petite activité compatible avec le site.

La Commune est ouverte à toute proposition ou projet.

Les projets consistant uniquement en une résidence secondaire ou en un lieu de stockage (de matériel divers ou de véhicules...) sont cependant écartés, car ils ne contribueraient pas ou peu au dynamisme du village.

L'aboutissement du projet étant essentiel pour la Commune, celle-ci portera une attention particulière :

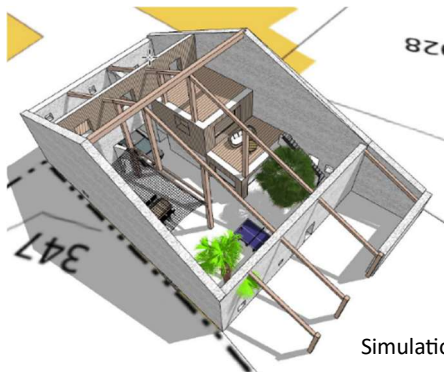
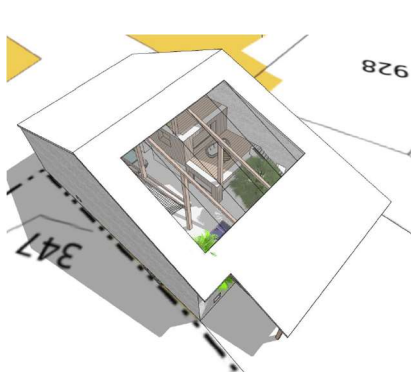
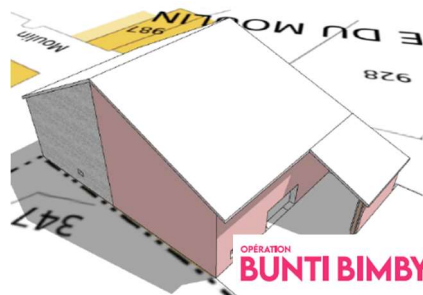
- au financement du projet : l'acquéreur devra être en mesure d'assurer les travaux de réhabilitation,
- au calendrier de réalisation de ce projet : les travaux devront être effectivement engagés et menés à leur terme (un phasage est évidemment possible).

A cette fin, il est prévu d'insérer à l'acte de vente des clauses pour garantir le respect de ces conditions.

> L'ACCOMPAGNEMENT DU PORTEUR DE PROJET

La Commune sera accompagnée des services de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire et du Bureau d'études VILLES VIVANTES pour accompagner les candidats dans leur projet et leur faisabilité, gratuitement et sur différents aspects :

- Explorer plusieurs scénarii d'aménagement, leur faisabilité technique et financière
- Dessiner en 3D le projet
- Définir le montage financier
- Aider au choix de professionnels



Simulations 3D réalisées à titre d'exemple

Selon la nature du projet, le futur acquéreur pourra aussi bénéficier de conseils gratuits, sur la rénovation énergétique (conseils techniques, sur les aides disponibles...) auprès de la Maison de l'Habitat d'Epinal.

> MODALITES DE PRISE DE CONTACT, DE VISITE, DE CANDIDATURE

Si vous êtes intéressé, prenez contact par mail auprès de la Mairie : mairie-bazegney@wanadoo.fr

Merci d'y indiquer :

- les grandes lignes de votre projet
- le numéro auquel vous pouvez être contacté

La Commune reprendra contact avec vous pour un premier échange et organiser, au besoin, une visite et un premier rendez-vous avec le cabinet Villes Vivantes.

A bientôt !

PLAN CADASTRAL

Parcelles B313
et B314



VUE AERIENNE



AUTRES INFORMATIONS

Réseaux et branchements :

Un coffret de branchement électrique existe en limite de propriété, ainsi qu'une gaine de branchement télécom. Le raccordement au réseau d'eau potable ainsi que l'installation d'un système d'assainissement individuel sont à prévoir.

Diagnostics :

Aucune présence d'amiante relevé lors du diagnostic réalisé en 2023.

Le bâtiment ne disposant d'aucun équipement de chauffage, il est exempt de DPE.

Il ne dispose d'aucune installation gaz ou électricité.

La zone géographique n'est pas concernée par le diagnostic termites.

Risques naturels :

- Séisme : risque existant – faible
- Inondation : pas de risque majeur connu.
- Retrait Gonflement des Argiles : risque existant – faible pour le village, modéré pour d'autres parties de la Commune
- Radon : risque existant – faible

Divers :

Présence de quelques chevaux sur la parcelle voisine (face nord)